

.323–.327 Médicaments dérivés de plantes particulières

Ajouter à l'indice de base 615.32 le développement de 58 sous 583–587,
ex. : belladone, 615.3239593

*Pour les médicaments dérivés de bryophytes, voir 615.322 ; pour les
médicaments dérivés de champignons et d'algues, voir 615.329*